

La Fondation Congolaise pour la Promotion  
des Droits humains et la Paix (FOCDP)  
Adresse : Première Avenu, Mpolo Maurice,  
Gombe Kinshasa  
Tel : 0811207461

---

Bunia le 31/8/2021

Transmis copie pour information à :

- A l'Inspecteur Provincial de la Police Nationale Congolaise en Ituri ;
- Monsieur l'Auditeur supérieur près la Cour Militaire de l'Ituri à **BUNIA**.

A Monsieur le Gouverneur Militaire de la Province de l'Ituri à **BUNIA**.

Concerne : Arrestation et détention arbitraires de Madame NDORANKWONKA BALIJWAHA et son bébé par le Bourgmestre Militaire Jean Marie VUAMBA KACHIMBATA A BUNIA.

Monsieur,

Nous avons l'insigne honneur de venir auprès de votre auguste personne saisir votre compétence comme avocat conseil de Madame ci haut identifiée, arrêtée par le Bourgmestre Militaire Jean Marie VUAMBA KACHIMBATA a BUNIA qui n'était porteur d'aucune pièce de procédure et qui les a conduit jusqu'au cachot du Parquet de Grande Instance de l'Ituri a Bunia.

En effet, La Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et la Paix (FOCDP) dénonce l'arrestation et la détention arbitraires de Mme Adeline NDORANKWONKA BALIJWAHA avec son bébé, Abraham MANGE ABANALOSA âgé d'un an et trois mois par le Commandant Jean Marie VUAMBA KACHIMBATA de la PNC, Commune de Bunia dans la Province de l'Ituri.

Et pour fait, le Lundi, 30 août 2021, Mme Adeline a envoyé son fils Benjamin MANGE, âgé de 11 ans, moudre le manioc à côté du centre Hellénique à Yambi. C'est sur cet endroit que le fameux commandant abusant de son pouvoir viendra arrêté l'enfant Benjamin MANGE sans motif ni droit. Les mamans vendeuses du marché Yambi qui

observaient la scène, ont commencé à crier sur le fameux VUAMBA à qui elles reprochaient déjà plusieurs tracasseries.

Une femme de bonne volonté est vite allée alerter Madame Adeline qui viendra aussi tôt au secours de son fils.

Lorsque Madame Adeline NDORANKWONKA s'est approchée du Commandant VUAMBA, ce dernier a relâché l'enfant Benjamin pour arrêter sa maman Adeline au motif d'outrage à l'autorité de l'Etat.

Mme Adeline qui porte son bébé Abraham a été directement acheminée au cachot avec son bébé où ils se retrouvent jusqu'à présent sans aucun secours.

La FOCDP condamne ces violations flagrantes des droits humains dont Mme Adeline et son bébé sont victimes.

La FOCDP demande au Gouverneur militaire et à l'inspecteur provincial de la Police Nationale Congolaise de l'Ituri de veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés et observés par leurs collaborateurs. Et, de rappeler à l'ordre le fameux Jean Marie VUAMBA KACHIMBATA.

Elle demande à l'Auditeur militaire d'organiser des poursuites judiciaires exemplaires contre le fameux commandant Jean Marie VUAMBA KACHIMBATA.

Fait à Kinshasa, le 31 août 2021.

Pour la FOCDP :

Le Directeur National  
Andre Kito Masimango